

# CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2020

Réunion du CM du 11.12.2020 à 20h30, sous la présidence de M. David LE GOFF, Maire ; 18 conseillers présents.

Etaients présents : D. LE GOFF, S. SIMON, JR. TANGUY, C. GADONNA, P. BOUSSARD, L. COLAS, AM. POUPON, G. JOUAN, S. SOUBEN, G. PENGAM, M. BARGAIN, G. QUEAU, J. KERSAUDY, F. LE DOUY, Y. SZPOTYNSKI, JP. HEMON, C. DANTEC, R. FERNANDEZ.

Etait absent : S. LE CORRE

Secrétaire de séance : P. BOUSSARD

\*\*\*

M. le Maire rappelle aux conseillers municipaux les délibérations prises lors de la séance du 6 novembre 2020.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à signer le registre des délibérations.

\*\*\*

Délibération N°2020/12/01

## **SÉCURISATION DE LA TRAVERSÉE DE LA RD N°56 – LA PLAISANCE : ACQUISITION D'UN BIEN IMMOBILIER**

M. le Maire a informé les élus, lors d'une réunion plénière qui a eu lieu le 20 novembre 2020, que les consorts COSMAO, propriétaires héritiers de l'habitation sise 13 route de Plogonnec au lieu-dit « La Plaisance » à Guengat, souhaitent mettre en vente ce bien immobilier comprenant une maison d'habitation et une longère avec terrain : parcelle ZC N°99 (terrain bâti) : 590 m<sup>2</sup> et parcelle ZC N°187 (terrain non bâti) : 1 870 m<sup>2</sup>.

Lors de cette réunion, M. le Maire a souhaité que les élus puissent échanger sur l'opportunité de l'achat de ce bien immobilier par la Commune en vue de sa destruction dans le cadre d'une opération de sécurisation de la traversée de la Route Départementale N°56 au lieu-dit « La Plaisance » sur la commune de Guengat.

Le carrefour de « La Plaisance », c'est :

- le croisement de 2 voies communales (route de Kervoa et route de Stang ar Gall) avec la route départementale N°56
- la traversée de la route départementale N°56 par des piétons, des cyclistes...qui empruntent la voie verte Quimper-Douarnenez
- la sortie de véhicules, piétons... provenant de propriétés privées

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le projet d'acquisition par la Commune du bien immobilier, situé 13 route de Plogonnec à Guengat, cadastré ZC N° 99 et de la parcelle ZC N° 187, dans le cadre d'une opération de sécurisation de la traversée de la RD N° 56 au lieu-dit « La Plaisance »,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à entreprendre les démarches nécessaires pour une éventuelle acquisition de ce bien par la Commune.

Délibération N°2020/12/02

## **VENTE DE LA MAISON D'HABITATION DE L'ANCIENNE FERME DE VORC'H LAE : CESSION DE TERRAINS**

Suite au compromis de vente signé avec M. et Mme MAILLET le 13 octobre 2020 pour le bien immobilier sis 10 impasse Menez Bihan avec cession de terrain par la Commune, le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un géomètre a été mandaté par la Commune afin de procéder au bornage de la partie cédée.

Ainsi, dans le cadre de la vente de la maison de l'ancienne ferme de Vorc'h Laë, les parcelles cédées à M. et Mme MAILLET sont :

- Parcelle AB 240 pour une superficie de 441 m<sup>2</sup> (terrain bâti)
- Parcelle ZD 347 issu de la parcelle ZD N° 179 pour une superficie de 198 m<sup>2</sup> (terrain non bâti)
- Parcelle AB 242p pour une superficie de 15 m<sup>2</sup> (terrain non bâti)

M. le Maire précise également qu'il sera fait mention, dans l'acte authentique de vente, d'une servitude de tour d'échelle afin de permettre aux services communaux d'accéder au bâtiment communal « Ti an Holl » pour d'éventuels travaux de toiture etc...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer l'acte authentique de vente selon les conditions énoncées ci-dessus, Les frais de géomètre sont à la charge de la Commune.

Délibération N°2020/12/03

## **DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES**

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à des modifications budgétaires.

- Dans le cadre de la procédure d'appel d'offres du marché de modernisation de la voirie communale signé en 2020, il y a lieu d'intégrer au compte 2315 les frais de publicité imputés au compte 2033 (opération 33) comme suit :
  - + 864 € au chapitre 041 compte 2033 (titre)
  - + 864 € au chapitre 041 compte 2315 (mandat)

• Dans le cadre de la mise en place de l'application CityKomi et afin de procéder au mandatement de la facture, il y a lieu de prévoir les écritures suivantes :

+ 1 200 € au compte 2051 - ONA

- 1 200 € au compte 2313 - 27

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ DECIDE de procéder aux écritures ci-dessus.

Délibération N°2020/12/04

### **OUVERTURE PAR ANTICIPATION DES CREDITS BUDGETAIRES 2021**

Dans l'attente du vote du budget 2021 et pour permettre la continuité du service public, il est proposé d'autoriser le Maire à pouvoir engager, liquider, et mandater certaines dépenses d'investissement dans la limite du quart de celles inscrites au budget précédent.

Il est proposé au Conseil Municipal d'ouvrir par anticipation en investissement des crédits budgétaires pour un montant de 133 000,00.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ AUTORISE l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement à hauteur de 133 000,00 € dans l'attente du vote du budget 2021.

### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES (suite...)**

#### - Création de groupes de travail

Stéphane SIMON, 1<sup>er</sup> adjoint, présente à l'assemblée les différents groupes de travail dans le cadre des travaux à venir :

- Groupe aménagement extérieur abords locaux associatifs
- Groupe aménagement intérieur restaurant scolaire
- Groupe aménagement liaison voie verte
- Groupe réalisation d'un nouveau lotissement
- Groupe sécurisation carrefour « La Plaisance »

#### - SDEF : rapport d'activité 2019

Ont été remis à l'ensemble des élus, le rapport d'activité 2019 du SDEF ainsi qu'un rapport présentant les différentes installations d'éclairage public sur la Commune (265 foyers lumineux), les diverses interventions du prestataire en 2019 (dépannage, mise en sécurité...) et les préconisations sur certains ouvrages en mauvais état.

Stéphane SIMON indique qu'il y a lieu de prévoir une ligne budgétaire sur plusieurs années pour le renouvellement d'une majeure partie des installations. Dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux au hameau de Bellevue, l'éclairage public a été totalement rénové.

#### - SIVALODET : opération « Ici commence la mer »

Matthieu BARGAIN, conseiller délégué à l'amélioration de la qualité du cadre de vie, présente l'opération « Ici commence la mer ».

Le Sivalodet et les communes du bassin versant ont installé plus de 500 clous urbains à proximité des grilles d'eau pluviale avec le message « Ne rien jeter, ici commence la mer » permettant ainsi d'indiquer que la préservation des milieux aquatiques passe par la limitation des déchets, dont la dégradation est source de pollution (plastiques, mégots, chewing-gum...).

A Guengat, seront installés 15 clous « Ne rien jeter, ici commence la mer ». Le premier clou sera positionné devant la mairie ce mardi 15 décembre en présence des élèves de l'école de Guengat (CM2) et de M. Jean-Paul COZIEN, président du Sivalodet, vice-président de QBO en charge de l'eau et de l'assainissement. Les enfants de l'Accueil de loisirs de Guengat positionneront un deuxième clou près du pôle enfance ce mercredi 16 décembre.

#### - Mise en ligne application CityKomi

Corinne GADONNA, adjointe à la communication, présente aux élus la nouvelle application mise en ligne sur la commune. L'application CityKomi à télécharger sur smartphone, c'est permettre à la municipalité d'informer les habitants de la commune en temps réel sur des points urgents (alerte météo, travaux, pannes sur réseaux, routes barrées etc...) et également toutes les manifestations qui se déroulent sur le territoire communal.

Adresse de téléchargement : [www.citykomi.com](http://www.citykomi.com)

A Guengat, le 12 décembre 2020

David LE GOFF, Maire